

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Saison – Automne-Hiver 2023-24

Ci-dessous, vous trouverez notre politique de remboursement pour la saison Automne-Hiver 2023-24. La politique de remboursement a pour but de satisfaire ses membres tout en limitant les pertes du club. Étant un organisme à but non lucratif (OBNL), le Club de soccer Lévis-Est souhaite que ses membres soient satisfaits du service offert.

Note de crédit

Dans un cas de blessure, de manque d'intérêt du joueur, ou à cause d'une situation hors de notre contrôle ; La Direction vous recommande de demander une note de crédit pour l'inscription de votre enfant. Celle-ci sera plus profitable financièrement pour vous que la demande de remboursement standard. La note de crédit sera appliquée selon le calcul suivant : Montant payé – frais d'affiliation – un prorata de la durée de la saison passée = note de crédit.

La note de crédit apparaîtra directement dans le système d'inscription lors de l'inscription à la saison suivante. Vous pouvez faire la demande en remplissant le formulaire de demande de remboursement ci-bas. Vous n'aurez qu'à cocher la case indiquant « Note de crédit ».

Frais d'annulation

1. Avant le début des activités

Le système d'inscription, dès sa réception, engendre des coûts administratifs et surtout des coûts pour chacune des transactions effectuées, même si les activités ne sont pas débutées. Nous conserverons alors les frais d'affiliations et un frais administratif de 10%.

2. Une fois les activités débutées

10% de frais administratifs + un prorata de la durée de la saison passée sera retenu sur le remboursement. La saison débute officiellement lorsque les entraînements d'évaluation, les entraînements de début de saison, la journée d'initiation ou autre sont commencés et non comme la première journée à laquelle votre enfant assiste.

3. DATE LIMITE

Pour des raisons administratives, la date limite sert à restreindre les pertes de notre organisme à but non-lucratif. Dans un souci de transparence, nous nous réservons le droit d'accepter ou de refuser une demande de remboursement après la date limite. Dans le cas d'une acceptation, les demandeurs seront contactés. Dans l'autre cas, les demandeurs ne seront pas contactés.

Procédure de demande de remboursement

- Utiliser le formulaire de demande de remboursement (plus bas) et disponible sur le site web ;
- Envoyer les documents à l'adresse suivante : remboursement@soccerlevis-est.ca ;
- Nous traiterons la demande dans un délai de 2 semaines ouvrables !

Blessure – Remboursement en tout temps

- En cas de blessure, une demande peut être faite tout au long de la saison avec l'envoi au club d'une preuve médicale dès la blessure survenue. Le joueur pourra revenir au jeu suite à une demande de remboursement (en acquittant le coût d'inscription restant et avec une preuve médicale/autorisation parentale).
- Remboursement du coût total de l'activité, moins : Les frais d'affiliation, 10% de frais administratifs et un prorata du nombre d'activités passées.

Dates d'échéance – Catégories U4 à U18

ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES ACTIVITÉS

- Remboursement du coût total de l'activité, moins : les frais d'affiliation & 10% de frais administratifs.

ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES ACTIVITÉS

- Remboursement du coût total de l'activité, moins : Les frais d'affiliation, 10% de frais administratifs et un prorata de la durée de la saison passée. La saison débute officiellement lorsque les entraînements de répartition, les entraînements de début de saison, la journée d'initiation ou autre sont commencés.

DATE LIMITE : Automne/Hiver : 30 octobre 2023 Hiver : 30 janvier 2024

- Aucune demande de remboursement reçue après la date du 30 octobre 2023 ne sera traitée pour une inscription à la saison d'automne/hiver ou après la date du 30 janvier 2024 pour une inscription à la saison d'hiver. (Sauf exception pour blessure accompagné d'un billet médical.)

Équipes et joueurs – Catégories U19 à Sénior

ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES ACTIVITÉS - Joueurs

- Remboursement du coût total de l'activité, moins : les frais d'affiliation & 10% de frais administratifs.

ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES ACTIVITÉS – Joueurs

- Remboursement du coût total de l'activité, moins : les frais d'affiliation, 10% de frais administratifs, un prorata de la durée de la saison passée et tous les frais de cartons et autres frais et amendes imposés par l'ARS. La saison débute officiellement lorsque les entraînements de répartition, les entraînements de début de saison, les matches hors-concours ou autre sont commencés.

ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES ACTIVITÉS - Inscription par équipe

- Remboursement du coût total de l'inscription, moins : Les frais d'affiliation et 10% de frais administratifs.

ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES ACTIVITÉS - Inscription par équipe

- Remboursement du coût total de l'inscription, moins : Les frais d'affiliation, 10% de frais administratifs, un prorata de la durée de la saison passée et toutes les amendes imposées par l'ARS qui sont en lien avec le retrait de l'équipe (incluant les frais de cartons, frais de ligue, frais de déplacement de match, etc.). La saison débute officiellement lorsque les entraînements de répartition, les entraînements de début de saison, les matches hors-concours ou autre sont commencés.

ANNULATION AVANT LE DÉBUT DES ACTIVITÉS - Équipes particulières

- Remboursement du coût total de l'activité, moins : Les frais d'affiliation et 10% de frais administratifs.

ANNULATION APRÈS LE DÉBUT DES ACTIVITÉS - Équipes particulières

- Remboursement du coût total de l'activité, moins : Les frais d'affiliation, 10% de frais administratifs et un prorata de la durée de la saison passée. La saison débute officiellement lorsque les entraînements de répartition, les entraînements de début de saison, les matches hors-concours ou autre sont commencés.

DATE LIMITE : Automne/Hiver : 30 octobre 2023 Hiver : 30 janvier 2024

- Aucune demande de remboursement reçue après la date du 30 octobre 2023 ne sera traitée pour une inscription à la saison d'automne/hiver ou après la date du 30 janvier 2024 pour une inscription à la saison d'hiver. (Sauf exception pour blessure accompagné d'un billet médical.)

